



# Mensonge et manipulation

Les repérer, les déjouer

CIP-150-048-26.01

## Partenaire



Yves-Alexandre  
Thalmann



**Le 29.06.2026**



**De 09:00 à 16:30**



**8 périodes de 45 minutes**



**CIP - Ch. des Lovières 13, 2720 Tramelan**



**Hébergement & restauration sur place**



**Délai d'inscription 15.06.2026**

## Objectifs

Au terme du cours, vous serez capable d'identifier les attitudes signalant le mensonge, la dissimulation et la manipulation et d'y faire face.

## Contenu

- Psychologie du mensonge : pourquoi mentons-nous ?
- Utilité des mensonges
- Mensonges blancs et mensonges noirs
- Indices non verbaux du mensonge (langage corporel)
- Indices émotionnels du mensonge (expressions faciales)
- Indices verbaux du mensonge
- Repérage du mensonge
- Crédulité
- Communication à adopter face au mensonge et à la manipulation
- Mise en doute des paroles d'autrui
- Parades habituelles des menteurs

## Public cible

Toute personne admettant la corrélation entre bien-être et gain d'efficacité au travail ou dans la vie privée et intéressée à la thématique.

Intervenant(e)s dans la fonction RH, responsables d'entreprise, cadres, formateurs(trices) en entreprise.

## Formateur(s)



Yves-Alexandre Thalmann, Dr ès sciences, psychologue, enseignant, formateur d'adultes et auteur

### **Reconnaissance**

Une attestation CIP sera remise une fois le cours terminé, pour autant qu'il ait été suivi dans son intégralité.

### **Prix**

CHF 450.-

comprenant la formation, le support de cours, l'eau minérale en salle et le repas de midi (eau minérale et café inclus).

### **Nombre de participants**

Maximum 14

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée

### **Renseignements**

CIP

Ch. des Lovières 13

2720 Tramelan

032 486 07 48

[management@cip-tramelan.ch](mailto:management@cip-tramelan.ch)

### **Conditions d'annulation**

1. Tout désistement doit faire l'objet d'une communication écrite.
2. Un désistement effectué avant le délai d'inscription ne donne lieu à aucuns frais, sauf mention explicite contraire dans le descriptif de cours.
3. En cas de désistement après le délai d'inscription, des frais d'annulation sont appliqués et calculés comme suit :
  - Si le désistement survient plus de 7 jours avant le début du cours : 40% du prix du cours.
  - Si le désistement survient dans les 7 jours avant le début du cours : 80% du prix du cours.
  - Si le désistement survient une fois le cours commencé : 100% du prix du cours.
4. Si des frais de dossier sont mentionnés dans le descriptif de cours, ils restent dus même en cas d'annulation pour cause de force majeure. Ce montant est déduit des frais d'annulation calculés selon la clause 3.
5. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

**Les conditions générales sont disponibles sous l'onglet « Fichiers » du cours**